

Etablissement scolaire de Neyruz

Année scolaire 2017/2018

Informations générales



Ecole Terre-Lune
Rte de Romont 6
Case postale 106
1740 Neyruz FR

Tél. école primaire : 026 916 15 60
Tél. école enfantine : 026 916 15 62/69
E-mail : ecole.terre-lune@bluewin.ch
Site internet de l'école :
www.terre-lune.educanet2.ch
Site internet communal :
www.neyruz.ch



Sommaire

- Informations communales, dicastère de l'enseignement obligatoire 2
- Informations du corps enseignant12



Etablissement scolaire de Neyruz FR

Informations de la Commune

1 Répartition des classes et désignation des enseignants

Degré	Classe	Titulaire
1/2 HarmoS	1/2 ^H a	Mme Véronique Stucky 68 %
		Mme Aline Noser 32 %
	1/2 ^H b	Mme Claire Künzli 50 %
		Mme Nathalie Imstepf-Mauron 50 %
	1/2 ^H c	Mme Marion Dubost 20 %
		Mme Sylvie Grossrieder 80 %
3 HarmoS	3 ^H a	Mme Cindy Pasquier
3 HarmoS	3 ^H b	Mme Claudine Grandgirard 60%
		Mme Flavia Brunschwig 40 %
4 HarmoS	4 ^H a	Mme Joyce Ansermot
4 HarmoS	4 ^H b	Mme Valérie Savoy 50 %
		Mme Sylvie Martin 50 %
5 HarmoS	5 ^H	Mme Magali Baour
5-6 HarmoS	5-6 ^H	Mme Nadia Piller 50%
		Mme Anne Rivoallon 50 %



6 HarmoS	6 ^H	M. Michel Pochon 40 %
		Mme Flavia Brunschwig 60 %
7 HarmoS	7 ^{Ha}	M. Alexandros Theodorou 80 %
		Mme Nadia Piller 20 %
7 HarmoS	7 ^{Hb}	M. Patrick Lipp 80 %
		Mme Rachel Pernet 20 %
8 HarmoS	8 ^H	Mme Sylvie Beaud

Enseignement ACT/ACM	Mme Rachel Bongard Mme Aline Deschenaux Overney
----------------------	--

Inspectrice scolaire	Mme Claudine Perroud Inspectorat scolaire SEnOF Rte André-Piller 21 1762 Givisiez	026 305 12 34
Responsable d'établissement	M. Michel Pochon	026 916 15 59 direction.ep.neyruz@fr.educanet2.ch



2 Bibliothèque scolaire

Les classes se rendent à la bibliothèque toutes les trois semaines. Les élèves peuvent emprunter jusqu'à trois livres qu'ils doivent rapporter lors de leur visite suivante.

Les enfants ont également la possibilité de se rendre seuls à la bibliothèque. Les horaires d'ouverture sont le mardi et le jeudi de 15h15 à 16h00 et le samedi matin de 09h00 à 11h00 et les vacances scolaires sauf durant l'été.

Les livres perdus ou endommagés sont à remplacer aux frais des parents.

La bibliothèque accepte volontiers les dons de livres en bon état et qui n'intéressent plus vos enfants. Merci d'avance.

Les parents et les enfants prennent connaissance et signent la charte de la bibliothèque scolaire.

Responsable de la bibliothèque :
Mme Francisca Barros Berlendis
026 916 15 65

3 Horaire des classes

Classes enfantines (1 & 2 HarmoS)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00-09h40	1 ^H + 2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	1 ^H + 2 ^H
09h40-10h00	récré	récré	récré	récré	récré
10h00-11h40	1 ^H + 2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	1 ^H + 2 ^H
13h35-15h15	2 ^H	2 ^H	congé	1 ^H	2 ^H

Classes primaires (3 à 8 HarmoS)

Matin	Lundi à vendredi	de 08h00 à 11h40, sonnerie à 07h55
Après-midi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h35 à 15h15, sonnerie à 13h30
Congé	Mercredi	après-midi
Congé	Samedi	toute la journée
Alternance 3^H	Mardi ou jeudi matin	de 08h00 à 11h40
Alternance 4^H	Mardi ou jeudi après-midi	de 13h35 à 15h15



4 Cours de natation

Les classes de 3^H-4^H-5^H-6^H suivront des cours de natation à la piscine de Courtepin, le lundi après-midi, selon le plan qui sera fourni en début d'année scolaire par les enseignants respectifs.

Les shorts de bain sont interdits. Les élèves doivent **se munir d'un bonnet de bain en caoutchouc (10.00)**, d'un **linge de bain** et d'un bonnet en cas de mauvais temps. Les élèves qui ont des **verrues** doivent se munir de **chaussettes spéciales (15.00)**. Les bonnets et chaussettes peuvent être achetés à la piscine aux prix indiqués.

5 Horaire scolaire d'éducation physique et sportive

Classes enfantines	Jour	de	à
1 ^H	Mercredi	10h00	11h40
2 ^H	Mardi	10h00	11h40

Classes primaires	Jour	de	à
3 ^H a	Lundi	14h10	15h15
	Vendredi (avec 4 ^H a)	09h15	10h30
3 ^H b	Mardi	13h35	14h25
	Vendredi	13h35	15h15
4 ^H a	Mardi	08h00	09h15
	Vendredi (avec 3 ^H a)	09h15	10h30
4 ^H b	Mardi	09h00	10h15
	Vendredi	08h00	09h15
5 ^H	Mardi	14h10	15h15
	Jeudi	13h45	15h15



5-6 ^H	Mercredi	08h00	09h00
	Jeudi	08h00	09h30
6 ^H	Lundi	13h35	14h25
	Vendredi	10h15	11h40
7 ^{Ha}	Lundi	08h00	09h30
	Jeudi	09h15	10h15
7 ^{Hb}	Lundi	09h15	10h30
	Jeudi	10h25	11h40
8 ^H	Lundi	10h15	11h40
	Mercredi	08h45	10h15

6 Calendrier scolaire

		2017-2018	2018-2019
Rentrée scolaire	jeudi	24 août 2017	23 août 2018
		à 8h00 pour toutes les classes, sauf 1 ^H à 13h35	
Vacances d'automne	du lundi	16 octobre 2017	15 octobre 2018
	au vendredi	27 octobre 2017	26 octobre 2018
Toussaint		mercredi 1er novembre 2017	jeudi 1er novembre 2018
Immaculée Conception		vendredi 8 décembre 2017	samedi 8 décembre 2018
Vacances de Noël	du lundi	25 décembre 2017	24 décembre 2018
	au vendredi	5 janvier 2018	4 janvier 2019
Vacances de Carnaval	du lundi	12 février 2018	4 mars 2019
	au vendredi	16 février 2018	8 mars 2019



Vacances de Pâques	du	vendredi 30 mars 2018	lundi 15 avril 2019
	au vendredi	13 avril 2018	26 avril 2019
1er mai		mardi 1 ^{er} mai 2018	mercredi 1 ^{er} mai 2019
Ascension	du jeudi	10 mai 2018	30 mai 2019
	au vendredi	11 mai 2018	31 mai 2019
Lundi de Pentecôte	lundi	21 mai 2018	10 juin 2019
Fête-Dieu	du jeudi	31 mai 2018	20 juin 2019
	au vendredi	1 ^{er} juin 2018	21 juin 2019
Dernier jour de classe	vendredi	6 juillet 2018	5 juillet 2019

Soins scolaires

Médecins scolaires :
Cabinet de pédiatrie 026 552 50 50
Mmes Mandana Rais & Margot Yerly
Imp. de Cheiry 2, 1754 Avry-s-Matran

Permanence de la clinique dentaire :
08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. En
cas d'urgence, vous pouvez appeler le
079 204 39 24.

Une information détaillée concernant la
visite médicale sera envoyée aux fa-
milles concernées.

Service de psychologie et logopédie :
Ecole de Neyruz FR
Psychologue :
Mme Delphine Meuwly 026 916 15 63
Logopédiste :
Mme Justine Gatherat 026 916 15 64

Service dentaire : 026 305 98 02/03
Prochain passage : septembre 2017

SIPLP Villars-sur-Glâne
026 407 38 62

Accueil pré- et post-scolaire

Crèche « Le P'tit Bonheur »,
Rte d'Onnens 6
Mme Fabienne Purro Jemmely
026 477 24 00

Accueil AES « Le P'tit Bonheur »,
Imp. du Chêne 8
Mme Corinne Vimal, responsable
079 562 31 90



Activités extra-scolaires et sportives

Mouvement d'enfants « Les Ecureuils »
 Responsable du comité des parents
 M. Pascal Aebischer 026 477 07 21

Fanfare « La Cordiale », école de musique
 M. Bruno Corpataux 079 859 59 34

Football « FC Neyruz »
 M. Vincent Koch 079 419 77 15

Hockey sur glace « HC Neyruz »
 M. Laurent Sallin 079 750 78 74

Tennis « TC Neyruz »
 M. Fabrice Bonvin 079 322 66 02

Ludothèque « Schtroumpf »
 Complexe communal Neyruz
 Mme Cécile Emmenegger 026 477 30 73
 mercredi 15h00-17h00
 samedi 09h00-11h00
 durant les vacances uniquement le samedi matin

Escrime « Société d'Escrime Sarine Fribourg »
www.escrimefribourg.ch

10 Conseil des parents

Le Conseil des parents est en création.
 Des informations suivront en temps voulu.

Fonction	Nom/Prénom	Tél.
Présidente	Mme Katuscia Sansonnens	079 473 10 51
Membres	Mme Emmanuelle Fleury	026 422 29 09
	Mme Carmela Grignoli Uldry	026 321 25 72
	M. François Sprumont	076 501 27 15
	A repourvoir	
	A repourvoir	
	A repourvoir	
Responsable d'établissement	M. Michel Pochon	026 916 15 59
Délégué du corps enseignant	M. Alexandros Theodorou	026 916 15 60
Secrétariat et comptabilité	Mme M.-Noëlle Eggertswyler, Administration communale	026 916 15 71 conseildesparents@neyruz.ch



11 Accès à l'école

Par mesure de sécurité, les parents qui se rendent à l'école en voiture sont priés d'emprunter la route d'Onnens et de stationner sur le parking du Complexe communal.

Attention : il convient d'adapter votre vitesse à proximité de l'école compte tenu du nombre important d'élèves sur le trajet.

Nous vous rappelons **qu'il est interdit de déposer les enfants devant le bâtiment de l'Administration communale ou devant l'église**, ceci dans le but d'assurer une sécurité optimale pour les enfants arrivant à pied à l'école.

Durant les horaires scolaires, les skates, rollers et trottinettes sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Rappel :

Nous demandons aux enfants de ne pas utiliser sans raison le bouton de commande d'arrêt et d'attendre le feu vert piéton pour traverser la chaussée. D'autre part, pour la traversée de la route cantonale, nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'utiliser les passages piétons sécurisés par les feux et en aucun cas les passages de La Poste et du débouché de la route des Simon.

12 Informations aux parents

1 Taxe pour fournitures scolaires et pour certaines manifestations

Cette taxe couvre les frais suivants : activités créatrices, culturelles et sportives, ainsi que les petites fournitures. Par contre, elle ne couvre pas les frais de transports inhérents aux diverses activités de notre école. Un rabais de famille est accordé pour les élèves fréquentant notre cercle scolaire.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, n'hésitez pas à contacter la Caissière communale, Mme Marie-

Noëlle Eggertswyler, afin de trouver un arrangement de paiement au numéro 026 916 15 71.

Sur le site de la Commune www.neyruz.ch, Administration et services/Secrétariat/Règlements communaux, vous pouvez consulter le règlement scolaire communal ainsi que la feuille des tarifs en vigueur.

2 Répartition des classes

Le Responsable d'établissement a la charge de la répartition des élèves.

Concernant les élèves du cycle primaire, le Responsable d'établissement fait confiance aux enseignants qui connaissent

bien leurs élèves. Cette répartition, avalisée par le Conseil communal, se fait en fonction de plusieurs critères, à savoir l'effectif, le niveau des élèves, leur comportement social et l'équilibre filles-gar-



çons. Les critères pédagogiques et sociaux sont déterminants pour la constitution des classes dans lesquelles chaque élève aura sa place. Nous sommes conscients que la séparation avec un camarade peut être douloureuse, mais elle

3 Respect du matériel

Il est demandé aux élèves de porter un soin particulier au mobilier et matériel mis à leur disposition. Les dommages

est à mettre en équilibre avec l'enrichissement de l'ouverture aux autres. De très bons amis peuvent se retrouver lors des récréations et hors de l'école pour partager des moments ludiques.

occasionnés de manière volontaire seront facturés aux parents.

4 Poux



Les écoles du canton de Fribourg sont régulièrement touchées par des "épidémies" de poux, ce qui cause beaucoup d'inquiétudes aux parents concernés. Les poux, certes désagréables, ne sont pas dangereux. Si un enfant est touché, il peut aller à l'école mais il doit être traité avec les produits spécifiques, disponibles sans ordonnances dans les pharmacies. Les poux ne sont pas une maladie et il n'est en général pas nécessaire de consulter un médecin. Mais comment sait-on si son enfant est infesté? Vous trouverez la réponse à cette question et d'autres informations utiles dans les recommandations du Service du médecin cantonal :

http://www.fr.ch/smc/fr/pub/medecine_scolaire/poux_et_gale/poux.htm .

Nous vous rappelons que les parents ont un devoir d'information. Au vu de la rapide prolifération des poux, il est **indispensable d'avertir l'enseignant/e** de votre enfant en cas de contamination afin d'éviter une contamination générale (enseignants/élèves/fratries/parents).

Ce sont les autorités communales et les écoles qui sont responsables de la gestion de ces situations. Les enseignants, étant souvent les premiers à être confrontés à cette problématique, ont la possibilité d'utiliser les informations ci-dessus, de demander conseil au médecin scolaire ou auprès des responsables communaux.

Ces derniers pourront, selon besoin, faire intervenir des professionnels extérieurs comme par exemple des infirmières des soins à domicile ou des infirmières indépendantes, pour un contrôle et des conseils.



5 Informations générales

La présente brochure « Informations générales » peut être consultée sur le site de la Commune www.neyruz.ch, Enfants, jeunes et enseignement/Enseignement/Informations générales.

Concernant des informations sur la scolarité obligatoire, vous pouvez consulter le site internet de la DICS www.fr.ch/osso .

**La Commune
Dicastère de
l'enseignement obligatoire**

**Nous vous souhaitons une excellente
année scolaire 2017/2018.**





Informations du corps enseignant

Madame, Monsieur, chers parents,

En ce début d'été, nous vous transmettons différentes informations concernant l'organisation de la prochaine année scolaire.

1 Matériel

Une grande partie du matériel **est fournie par l'école** en début d'année :

1-2^H : un classeur, un dossier de communication, un crayon à papier (voir liste envoyée par les enseignantes) ;

3^H primaire : une règle plate 30 cm, un bâton de colle, un bloc/cahier de brouillon, un dossier pour les devoirs, un classeur ;

4^H primaire : une plume à cartouches, un bâton de colle, un petit classeur ;

5^H primaire : un stylo vert, un bloc/cahier de brouillon, un classeur, un bâton de colle ;

6^H primaire : un bloc/cahier de brouillon, un stylo vert, un bâton de colle ;

7^H primaire : une règle plate 30 cm, un bâton de colle, un compas, une équerre, un rapporteur, un classeur, un stylo vert ;

8^H primaire : un stylo vert, un bâton de colle.

Un crayon à papier, une gomme et des cahiers sont distribués au début de chaque année scolaire. Ils sont renouvelés par l'enseignant(e) en tenant compte d'un **usage normal**.

Les cartouches d'encre pour les plumes sont également fournies. **Seuls les plumes à bec, les stylos-plumes et les cartouches d'encre bleue sont autorisés.**

Pour compléter ce matériel, **les élèves doivent néanmoins apporter :**

- un sous-main (sauf 3-5-7^H) max. 60x40 cm
- un sac d'école
- un plumier
- une boîte de crayons de couleurs
- une boîte de feutres
- un taille-crayon
- une paire de ciseaux
- une paire de pantoufles
- une blouse, un tablier ou une vieille chemise pour les ACT/ACM
- dès 5^H : 4 marqueurs (de type Stabilo : bleu, vert, rouge, jaune).

Ce matériel doit rester **complet et en bon état** durant **toute l'année scolaire**. Il est vivement conseillé de marquer le matériel du **prénom** de votre enfant. Tout abus sera facturé.



2 Horaire

**Rentrée scolaire :
jeudi 24 août 2017**

**Tous les élèves sont attendus
dans la cour à 8h00, sauf 1^H à
13h35.**



L'horaire hebdomadaire vous sera transmis en début d'année scolaire.

Il n'y a pas d'alternance ce jour-là.

3 Alternance

Dans l'impossibilité de tenir compte des nombreuses demandes particulières des parents concernant le jour d'alternance de leur enfant, nous vous informons que ce critère n'entre pas en ligne de compte pour la constitution des classes.

Les élèves de 3^H auront l'alternance sur les mardis et jeudis matins et les élèves de 4^H sur les mardis et jeudis après-midis.

4 Education physique et sportive

Sauf avis contraire, les leçons d'éducation physique se déroulent dans la halle de gymnastique. Les élèves doivent emporter leur tenue dans un sac. Les chaussures doivent avoir une **semelle claire et propre**.

Les leçons sont suivies d'une **douche obligatoire** (sauf pour l'école enfantine).

Pour être dispensé d'éducation physique ou de douche, l'élève doit apporter **un certificat médical ou une demande écrite des parents**.

5 Verrues

Il est nécessaire de contrôler régulièrement les pieds de votre enfant et de soigner rapidement les verrues éventuelles. Un élève ayant des verrues peut prendre la douche après la leçon d'éducation

physique, mais il doit être équipé de **sandalettes en plastique ou de chaussettes spéciales vendues en pharmacie**.



6 Dispense d'enseignement religieux confessionnel

Si vous souhaitez que votre enfant soit dispensé d'enseignement religieux confessionnel, veuillez effectuer une

demande écrite à l'aide d'un formulaire que vous voudrez bien demander à l'enseignant(e) de votre enfant ou télécharger sur le site internet de l'école.

7 Objets trouvés

Les objets trouvés sont consignés à la salle des maîtres en ce qui concerne l'école. Deux « expositions » d'objets trouvés sont organisées à la fin de chaque semestre.

Pour les affaires oubliées ou perdues à la salle de gym, vous pouvez vous adresser au concierge, M. Gilbert Defferard (079 250 99 52), au plus tard jusqu'à 18h.00.

8 Absences

En cas d'absence, veuillez si possible avertir l'enseignant(e) de votre enfant :

- salle des maîtres de l'école primaire : 026 916 15 60,
- école enfantine : 026 916 15 62
- ou à son domicile.

Si vous n'arrivez pas à atteindre l'enseignant(e), nous vous prions de faire part de cette absence à l'un de ses collègues

ou **laisser un message sur le répondeur de l'école**. Les absences pour cause de rendez-vous chez le médecin ou autre doivent être annoncées **au minimum 3 jours à l'avance** (sauf urgence).



9 Devoirs

Les devoirs sont inscrits dans le carnet journalier, dans la case du jour où ils doivent être remis à l'enseignant(e).

Il n'y a pas de devoirs le mercredi.

L'enfant qui prend son sac d'école à midi pour faire ses devoirs **doit avoir ses affaires en classe l'après-midi**.

Les informations qui doivent vous parvenir sont placées dans un dossier cartonné. **Elles seront inscrites dans le carnet journalier que vous signerez chaque semaine.**

Certaines informations ne sont données qu'à un seul enfant par famille. Concernant la durée des devoirs, le travail jour-



nalier à la maison ne devrait pas dépasser 20 minutes en 3^H, 30 minutes en 4^H, 40 minutes en 5-6^H et 50 minutes en 7-8^H. Il est important de préciser que ces durées dépendent du rythme de chaque

élève. Cependant, n'insistez pas, si pour une raison ou une autre, un soir « rien ne va » ! L'agenda est également un lien entre les parents et l'enseignant(e). N'hésitez pas à y inscrire vos messages.

10 Relations enseignant(e)-parents

Afin que la scolarité de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous souhaitons vivement que les contacts « école-famille » soient placés sous le signe de la **franchise et de la critique constructive**.

Nous sommes toujours ouverts à vos questions, remarques ou suggestions.

Vous pouvez à tout moment vous informer de la situation scolaire de votre enfant en prenant **un rendez-vous** avec son enseignant(e).

11 Présence des parents dans la cour

Les parents qui accompagnent leur(s) enfant(s) à l'école sont priés de quitter le périmètre scolaire au plus tard à la première sonnerie. Seuls les parents des

élèves de 1^H sont autorisés à rester jusqu'à la deuxième sonnerie et ceci jusqu'aux vacances d'automne au plus tard.

12 Règles de vie

Dès le mois de mai 2009, notre école s'est dotée d'une charte scolaire. Dans une perspective commune du fonctionnement de l'école, quatre valeurs ont été affirmées comme prioritaires au sein de

notre établissement : l'écoute, le respect, la responsabilité et la coopération. Sur cette base, les règles de vie du bâtiment ont été réactualisées. (voir dernière page)

13 Congés

En s'appuyant sur les directives de la DICS, nous vous rappelons que vous devez respecter strictement le calendrier scolaire et que par conséquent **des congés ne seront plus accordés pour des motifs de vacances**. Des situations **exceptionnelles** peuvent toujours être discutées et les décisions seront prises par

le Responsable d'établissement. Toutes les demandes doivent être **écrites et motivées et transmises 3 semaines avant** la date du congé demandé. Un formulaire à télécharger est disponible sur le site internet de l'école. Il peut être demandé au format



papier chez le Responsable d'établissement. Le non-respect des délais entraîne un refus automatique.

14 Retards

Pour des raisons de sécurité routière, nous serons stricts face aux retards. En cas de retards répétés d'un élève et

après plusieurs avertissements aux parents, une dénonciation sera effectuée après de la Préfecture de la Sarine.

15 Récréations

Dans le but de sauvegarder la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées.



16 Téléphones portables

Les élèves ne sont pas autorisés à utiliser un téléphone portable à l'école, dans les bâtiments et dans la cour, ainsi qu'à l'extérieur de l'école lors d'activités organisées par l'école (visites, course d'école, etc.). Ces appareils doivent rester **éteints** dans les sacs. En cas de non-respect de cette consigne, **le téléphone sera confisqué**. Les parents récupéreront le téléphone chez le Responsable d'établissement.

Il est bien évidemment interdit d'utiliser les téléphones ou autres moyens d'enregistrement d'images pour photographier ou filmer des camarades ou des adultes, dans quelque contexte que ce soit.



17 Tenue vestimentaire

Les élèves adoptent une tenue vestimentaire adaptée à leur âge et à leur travail d'élèves. Ainsi, **le ventre, les cuisses (au moins jusqu'à mi-cuisses) et le décolleté doivent être couverts**.

En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ces règles, nous prêterons un habit ample à l'enfant jusqu'à son changement de tenue.

En cas de problèmes répétés, l'enseignant contacte les parents.



18 Récupération pour les travaux manuels

- draps en coton blanc
- sacs en papier (cabas Migros, Coop, etc.)
- boutons

Pour toutes questions:

Mme Aline Deschenaux Overney
026 401 04 03.

19 Sortie pédestre à Hauterive : vendredi 25 août 2017

Si le temps le permet, la traditionnelle sortie à Hauterive aura lieu pour les enfants de 3^H à 8^H uniquement. De plus amples informations, vous seront transmises le jour de la rentrée scolaire.



Pour les enfants de l'école enfantine, des informations seront envoyées par les enseignantes durant l'été.

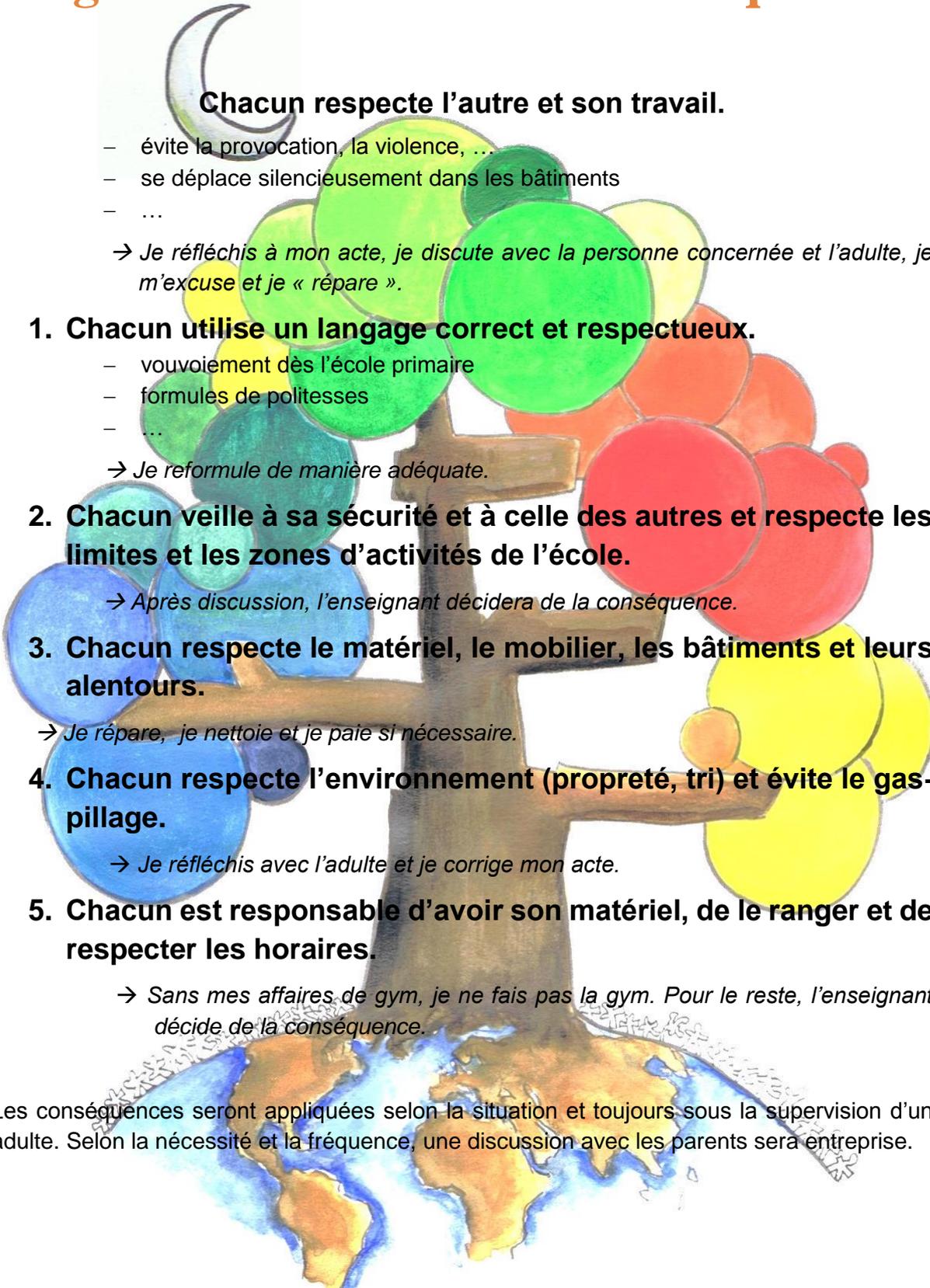
Nous vous recommandons de garder précieusement ce dossier d'informations tout au long de l'année scolaire.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations respectueuses.



Le Responsable d'établissement & le corps enseignant

Règles de vie de l'école et conséquences



Chacun respecte l'autre et son travail.

- évite la provocation, la violence, ...
- se déplace silencieusement dans les bâtiments
- ...

→ *Je réfléchis à mon acte, je discute avec la personne concernée et l'adulte, je m'excuse et je « répare ».*

1. Chacun utilise un langage correct et respectueux.

- vouvoiement dès l'école primaire
- formules de politesses
- ...

→ *Je reformule de manière adéquate.*

2. Chacun veille à sa sécurité et à celle des autres et respecte les limites et les zones d'activités de l'école.

→ *Après discussion, l'enseignant décidera de la conséquence.*

3. Chacun respecte le matériel, le mobilier, les bâtiments et leurs alentours.

→ *Je répare, je nettoie et je paie si nécessaire.*

4. Chacun respecte l'environnement (propreté, tri) et évite le gaspillage.

→ *Je réfléchis avec l'adulte et je corrige mon acte.*

5. Chacun est responsable d'avoir son matériel, de le ranger et de respecter les horaires.

→ *Sans mes affaires de gym, je ne fais pas la gym. Pour le reste, l'enseignant décide de la conséquence.*

Les conséquences seront appliquées selon la situation et toujours sous la supervision d'un adulte. Selon la nécessité et la fréquence, une discussion avec les parents sera entreprise.



l'écureuil scolaire



Handwriting practice lines consisting of 20 horizontal dotted lines.